

Monsieur le Directeur Académique,

La rentrée 2013 est placée sous le signe de l'austérité et de la destruction des statuts. Le gouvernement avance à grands pas dans le démantèlement de tout l'édifice républicain : la MAP (Modernisation de l'Action Publique) poursuit son œuvre de destruction de services, de fusions, de suppressions de postes, les métropoles sont créées, la loi de refondation de l'école est promulguée, les premiers décrets d'application sont publiés (notamment celui instituant les conseils communs école-collège), une nouvelle réforme des retraites entérinant et aggravant la loi Fillon de 2010 veut imposer aux salariés, aux jeunes, aux retraités une nouvelle cure d'austérité, en proposant notamment un nouvel allongement de la durée de cotisation (43 annuités pour une retraite à taux plein, à partir de la génération 1973).

C'est dans ce cadre que Vincent Peillon s'engage dans l'Acte II de la refondation de l'école.

Le 16 juillet, le ministre a annoncé l'ouverture en septembre d'un chantier dont l'objectif revendiqué est de mettre en adéquation les statuts et les obligations de service des personnels avec les nouveaux besoins de son école du socle territorialisée. Les garanties statutaires des personnels sont désignées comme l'obstacle. Pour le ministre, le statut des enseignants « est un point de blocage ». Il veut faire « évoluer les missions des enseignants » pour le lever. Et le ministre veut associer les organisations syndicales à cette remise en cause... Ce sera sans Force Ouvrière, qui continuera de défendre les seules revendications de ses mandants.

Or, qu'il s'agisse des salaires ou des conditions de travail, aucune revendication n'a été satisfaite !

Dans le département d'Ille et Vilaine, comme ailleurs, la rentrée s'annonce très difficile dans nombre d'écoles : les prévisions d'effectifs explosent. Le projet de carte scolaire, préparé sur la base d'un maintien des taux d'encadrement, ne tient plus. Les enseignants vont donc être confrontés à une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. A ceci vient s'ajouter, bien entendu, dans 32 communes, la réforme des rythmes scolaires. A Rennes, le projet imposé par la mairie est massivement rejeté, et il ne faudra pas attendre longtemps avant que les premières difficultés se fassent jour. Déjà la municipalité impose le moment où les enseignants devront placer les APC.

Voici le vrai visage de la refondation de M. PEILLON : Les enseignants doivent travailler plus, se plier aux injonctions des municipalités, sans véritable revalorisation, dans des classes toujours plus chargées ? Inacceptable !

La FNEC FP FO 35 interviendra sur les dossiers d'ouverture de classes qui lui ont été confiés. Elle continuera de développer ses analyses et à revendiquer l'abrogation du décret du 24 janvier 2013, dénoncera les remises en cause statutaires conséquences de la réforme des rythmes scolaires,

soutiendra les enseignants dans leur détermination à défendre leur statut, leurs conditions de travail, à rejeter l'austérité.

La FNEC FP FO 35 soutient l'appel unitaire FO, CGT, Solidaires, FSU à la grève et à la manifestation le mardi 10 septembre 2013, contre le projet de réforme des retraites, et en particulier contre l'allongement de la durée de cotisation.

Cette journée de grève est pour Force Ouvrière la première étape pour stopper les politiques d'austérité dictées par les marchés financiers, reconquérir nos droits statutaires, obtenir satisfaction à nos revendications.